

L'activité de la Société suisse des arts et métiers en 1908 [fin]

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **1 (1909)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

domicile pourraient être augmentés de 1 fr. ou seulement de 50 ct. par jour, et au cas où leur journée de travail serait réduite d'une ou de deux heures! Aux frais des exploiters, bien entendu!

Le marché intérieur serait de ce fait débarrassé d'une quantité de produits équivalant à 200 ou 300 millions de francs par année.

L'ouvrier qui ne possède que les connaissances les plus élémentaires de l'économie politique peut facilement se rendre compte de la différence qu'il y a au point de vue de l'intérêt ouvrier, quand ces 300 millions sont en mains des consommateurs, servant à vivifier l'échange des produits, au lieu de rester en mains des patrons ou des capitalistes où ils servent tout au plus à augmenter les moyens de production et par cela la quantité des produits.

Sans doute, les sentiments humains, le sentiment de solidarité avec nos semblables doivent non moins nous pousser à favoriser l'amélioration du sort des travailleurs à domicile, pour commencer leur protection.

Par notre propre situation nous avons appris à savoir ce que c'est que la misère, les privations, le souci du lendemain, le surmenage et tous les maux dont les travailleurs à domicile ont à souffrir plus ou moins en même temps.

Par les explications que nous venons de donner dans les quatre articles, on a pu se rendre compte passablement de la situation dans laquelle les travailleurs à domicile sont placés, et des motifs qui existent pour nous à nous intéresser au sort de ces malheureux.

Il résulte de tout cela que la classe ouvrière organisée en Suisse doit contribuer de toutes ses forces à la réalisation prochaine de la protection efficace des travailleurs à domicile. Ceci autant au point de vue idéal qu'au point de vue de ses intérêts matériels.

Dès que nous aurons pu réunir les matières nécessaires, nous examinerons par quels moyens il sera possible d'atteindre le but proposé.



L'activité de la Société suisse des arts et métiers en 1908.

(Suite et fin.)

II. Rapport des sections.

La même activité a été déployée par un certain nombre de fédérations de métiers patronales ou de sociétés d'art et métiers locales, en vue de l'introduction de lois sur les grèves. Les rapports des sections sont très intéressants sur plusieurs points, surtout pour ceux d'entre nous qui cherchent à mieux connaître toutes les aspirations de ces associations de petits patrons.

La Société suisse des patrons tailleurs rap-
porte, par exemple, que sa principale occupation,

dans le courant de l'année, était d'obtenir la conclusion d'un contrat général avec les différentes organisations de métiers des patrons tailleurs de l'étranger en vue de la défense de leurs intérêts professionnels communs et de l'appui réciproque dans les grèves et lock-outs.

La fédération des patrons ferblantiers, installateurs et fabricants d'articles en métaux compte parmi les événements importants la grève des ferblantiers de Zurich, qui s'est terminée en printemps 1908 sans résultats positifs pour les ouvriers, après avoir duré plus d'une année. On se réjouit également dans les rangs des patrons des grèves des ferblantiers à Lausanne et des métallurgistes de la maison Ederlin et C^{ie} à Baden, qui ont donné le même résultat que celle de Zurich.

La Fédération suisse des patrons bouchers rapporte ce qui suit: «La section de Bâle des patrons bouchers appliquait la décision de congédier tous les garçons bouchers syndiqués. Toutes les précautions étaient prises pour le cas que ce lock-out aurait amené une grève de solidarité de la part des non-syndiqués. Des patrons bouchers du dehors, des fils de patrons ainsi que des ouvriers de la Fédération des bouchers d'Allemagne étaient avertis et prêts à remplacer les grévistes. Cette décision est toujours encore en vigueur.»

C'est dans le canton de Soleure surtout qu'il doit avoir de ces petits patrons qui ne voient leur salut que dans la lutte contre les revendications ouvrières. Nous voyons cela par la résistance que les patrons plâtriers-peintres ont opposée à la diminution des heures de travail en dessous de dix heures. Malgré une grève qui a duré plus de six mois, les patrons n'ont pas voulu céder et c'était la Société des arts et métiers qui les soutenait énergiquement. Le rapport de la Société cantonale des arts et métiers s'exprime ainsi au sujet de cette grève: «Une grève des ouvriers plâtriers-peintres qui durait six mois, englobait 20 patrons avec 80 ouvriers. L'interdit s'étendait sur tout le canton. Mais, l'automne arrivé, les ouvriers étaient obligés de reprendre le travail sans conditions.

Nous voyons que ces messieurs se font de grosses illusions et que celles-ci sont habilement entretenues par le comité central et son secrétaire Boos-Jegher (le propagandiste de l'année de travail de 3000 heures) qui leur a donné une conférence sur le sujet «*L'utilité et le but des organisations ouvrières jaunes*».

Cependant, il serait injuste si nous ne disions rien de leurs confrères des cantons de Zurich et de Berne, car dans ce dernier canton on a fait une propagande considérable en faveur de la loi sur les grèves.

La Société des arts et métiers d'Interlaken annonce que grâce à la crise qui sévit dans l'industrie du bâtiment, les organisations patronales, ainsi que l'organisation ouvrière jaune ont pu empêcher tout mouvement de grève. En faveur de la loi sur les grèves, la société patronale a fait une propagande remarquable.

Dans certains petits endroits du canton de Berne on doit avoir une vraie frousse des syndicats ouvriers, surtout là où il n'y en a pas encore. Il en est ainsi entre autres dans le beau village de Wimmis où l'on fabrique des allumettes. La société des petits patrons de l'endroit rapporte qu'elle a organisé des assemblées publiques à Wimmis, Erlenbach et Zweisimmen dans le but de faire de la propagande contre les syndicats et en faveur de la loi sur les grèves. Il nous reste encore de la besogne à faire dans ces contrées-là!

Parmi tous ces cris de guerre qu'on fait retentir dans le rapport de la Société suisse des arts et métiers, il y a cependant aussi quelques remarques qui ressemblent plutôt à des appels à la paix. Cela est surtout le cas dans les métiers où les patrons ont déjà senti la force d'une bonne organisation ouvrière, et à bout de moyens pour les combattre, ils préfèrent maintenant la paix. C'est ainsi que la Société suisse des patrons lithographes écrit: « Dans la période écoulée régnait la paix. Les rapports avec le «Lithographenbund» (organisation ouvrière) étaient toujours des plus amicaux. Le service de placement se fait sous le contrôle réciproque des deux organisations et nous ne voyons pas la nécessité d'y changer quoi que ce soit. Le tribunal d'arbitrage a eu à s'occuper, pendant les neuf mois, de 21 plaintes et 7 recherches, qui furent toutes liquidées à la satisfaction des partis en cause. »

La Société des arts et métiers du canton d'Uri rapporte ainsi: « Chez nous, heureusement, on ne connaît pas la grève! Tout le monde aime travailler! » — De même la section de Meiringen s'estime heureuse de pouvoir rapporter que dans la contrée les relations entre ouvriers et patrons ont toujours été bonnes et qu'on a été préservé de grève dans le courant de l'année.

Seulement, nous avons quelques doutes sur la solidité de cette paix dans la Suisse centrale; le temps viendra sûrement où les ouvriers de ces contrées-là renonceront également au bon certificat que les patrons leur donnent, et préféreront de meilleures conditions de travail. De même on annonce avec beaucoup de satisfaction que dans la Haute-Thurgovie, il n'y a depuis longtemps plus eu de grève. Quel soulagement!

«L'interdiction du travail de nuit dans le canton du Tessin nous a amené les collègues de

là-bas», rapporte la Fédération suisse des patrons boulangers. Ici on voit de nouveau ce que les ouvriers peuvent apprendre des patrons: ceux-ci s'associent dans le but d'empirer les conditions d'existence des ouvriers ou de se défendre contre toute amélioration de celles-ci.

Quant est-ce que les garçons boulangers reconnaîtront-ils enfin que c'est eux-mêmes qui doivent agir les premiers? Mais, aussi longtemps que le petit patronat dominera dans la boulangerie, il ne faut pas penser à cela. Jusqu'ici ce sont presque exclusivement les maudites boulangeries des coopératives de consommation qui accordent à leurs ouvriers des salaires et des conditions de travail quelque peu convenables. En outre, les patrons boulangers trouvent que ce n'est que naturel que le monopole des blés et farines attire toute leur attention.

C'est ainsi que les conditions économiques influencent les idées et les opinions.

Le monopole des blés, une vieille revendication socialiste, est aujourd'hui regardé par beaucoup de socialistes mêmes comme quelque chose dont il faut se méfier pendant que — ou plutôt parce que — nos adversaires cherchent de l'exploiter à leur bénéfice.

Le rapport nous apprend aussi qu'il existe encore une fédération des patrons confiseurs; celle-ci annonce en triomphant: « Des descriptions exagérées, parues dans certaine presse ouvrière, de nos conditions de vie professionnelles, n'ont pas atteint leur but, qui était de nous empêcher de trouver des apprentis! » — — —

Une grève qui avait éclaté à Bâle a pu être étouffée au moyen de l'étroite solidarité dont les collègues ont fait preuve.

En tant que nous connaissons les descriptions parues dans « certaine presse », elle ne mettait à jour que les misérables conditions dans lesquelles se fait l'apprentissage de la confiserie, et on en avertissait les parents et les jeunes gens. Dans la boulangerie, ce n'est pas mieux, parfois encore pire; mais cela n'empêche pas que les pires exploitateurs trouvent toujours des apprentis. Pour cela, nous n'envions pas messieurs les patrons de leur courage, qui en réalité se moquent de ceux qui se laissent encore attraper.

La Société suisse des fabricants d'articles en vannerie se plaint de la concurrence que font à ses membres les prisons. Dans cette question, patrons et ouvriers sont d'accord, comme de juste. A la fin de son rapport, cette société dit qu'elle a répondu négativement à la demande de la Fédération des entrepreneurs suisses qui sollicitait son entrée, parce qu'elle trouvait qu'il était suffisant de faire partie de la Société suisse des arts et métiers!

Nous savons que la Fédération des entrepreneurs a été fondée parce que quelques-uns trouvaient que la Société des arts et métiers n'agissait pas assez énergiquement contre les organisations ouvrières. Les dirigeants de la Société des arts et métiers n'iaient cela, et de notre avis avec raison. Plusieurs rapports de section reflètent la haine contre les coopératives de consommation.

«Malheureusement nous n'avons pas pu empêcher la formation d'une coopérative de consommation», pleurniche la section de Kussnacht.

Meiringen se plaint qu'il en existe une à l'endroit qui fait énormément de tort aux gens du commerce.

La Société cantonale de St-Gall annonce qu'elle a conclu un traité de défense mutuelle avec la Société pour la protection du commerce et de l'industrie, avec la Fédération suisse des épiciers, ainsi qu'avec la Société suisse des commis-voyageurs.

La Fédération des marchands de chaussures se plaint que le commerce de chaussures souffre beaucoup sous la concurrence des coopératives et des maisons d'expédition. Tandis que les organisations de fournisseurs de l'étranger ne vendent qu'aux marchands de chaussures, la Fédération suisse des fabricants de chaussures a retiré sa promesse donnée en mai 1907 de ne pas livrer aux coopératives et aux bazars, et pratique maintenant la vente libre. Pourquoi? — Cela, naturellement, on ne le dit pas. Les coopératives de consommation recevaient malgré le boycott assez de marchandise aussi bien de l'étranger que des fabricants suisses; c'était donc plutôt leurs propres intérêts que l'amour pour les coopératives qui les décidait de vendre à ces dernières.

Le fait que la Société suisse des épiciers, qui fait aussi partie de celle des arts et métiers, ne peut pas manquer dans cette coterie, n'est que trop naturel. Cette société raconte dans son rapport qu'il y a des succès remarquables à enregistrer, qu'elle lutte surtout contre les bazars et les coopératives. Le but de ces deux genres d'entreprises est l'anéantissement des classes moyennes et de passer le plus vite possible à la production directe. Maintenant, nous le savons!

La section de la Haute-Thurgovie a aussi trouvé qu'une grande partie de ceux qui ont fait faillite ces derniers temps sont des petits patrons. Elle croit que cela provient du fait que beaucoup de petits patrons ne savent pas calculer et soumissionnent trop bon marché. Elle estime qu'il est absolument nécessaire que ces calculs-là soient examinés de plus près et un

peu plus souvent par les fonctionnaires des sociétés des arts et métiers.

Cette mesure trouvera certainement l'approbation des ouvriers.

Aussi d'autres sections — par exemple, celles de Rorschach et de Coire — s'expriment en faveur d'une réglementation des prix à soumissionner; mais ils combattent en même temps l'exécution de constructions en régie par les villes, qui tend de plus en plus à prendre pied.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, nos organisations peuvent beaucoup apprendre de cet aperçu sur l'activité de la société des petits patrons. Il ne suffit pas de démontrer la décadence de la petite industrie; il faut agir, s'associer. Organisons-nous toujours mieux, comme le font les patrons, pour la défense de nos intérêts.

F. Th.



Capital et travail.

Une discussion entre capitaliste et ouvrier.

Le capital et le travail sont les deux fondements sur lesquels s'érige la société humaine. Le capital est une matière inerte et morte, le travail lui donne la vie, la rend fertile. Sans travail il n'y a pas de valeurs, pas de marchandises, pas de jouissances. Le capital se personifie dans le grand industriel, le fabricant, le propriétaire foncier, l'entrepreneur de mines, etc. Le porteur du travail est le prolétaire qui ne possède rien. La force de travail dont il est capable est son seul bien. Le capitaliste possède tous les moyens de production, tels que les matières premières, les machines, les outils, bref, toutes les choses nécessaires pour produire. Cependant tout cela ne lui sert à rien du tout s'il n'a pas la force de travail des ouvriers. Il achète donc les forces de travail dont il a besoin, en engageant un certain nombre d'ouvriers ou d'ouvrières, auxquels il dit de faire pour tel ou tel salaire tant de choses, avec les matières premières, les machines, les outils, etc. qu'il met à leur disposition.

Le capital et le travail sont donc deux éléments de la production, l'un dépendant de l'autre, mais séparés par des droits de possession. Il y a encore une autre différence importante qui les caractérise. La force de travail est liée au corps de l'ouvrier, elle est inséparable de celui-ci qui en est le propriétaire. Elle est l'ensemble de ses capacités intellectuelles et manuelles, elle n'existerait donc pas sans son corps, et l'ouvrier, le prolétaire, ne possède rien en dehors d'elle. Par contre, le capital, formé par l'ensemble des moyens de production, peut être séparé de son propriétaire. Il n'est pas absolu-